
CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2025/2026

La rentrée scolaire est fixée au :

- Lundi 1er septembre 2025 à 9h pour les élèves de 6è uniquement.
- Lundi 1er septembre 2025 à 13h45 pour les élèves de 5è, 4è, 3è.

I. DEROULEMENT DE LA RENTREE

- **Lundi matin 1er septembre : élèves de 6è seulement.**
 - 9h00 : accueil des élèves de 6è et de leurs parents dans la cour principale. Répartition dans les trois classes.
Boisson offerte aux parents après l'entrée en classe des élèves.
 - Journée avec le professeur principal (repas au self prévu pour tous les demi-pensionnaires).
- **Lundi 1er septembre à 13h45 :** rentrée des élèves de 5è, 4è, 3è. Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.
- **Tous les documents de rentrée sont disponibles en format PDF sur le site du collège** <http://stjo-plouescat.org/>, onglet « infos pratiques, circulaires ».

II. CONVENTION DE SCOLARISATION

Une convention de scolarisation est communiquée à chaque famille. Cette convention vise à préciser les conditions de scolarisation et les obligations respectives de chacune des parties (collège Saint Joseph et responsables légaux).

III. MANUELS SCOLAIRES

- Les manuels sont fournis par le collège à la rentrée en 6è, 4è et 3è. Les 5è n'ont pas de manuel.
- Les cahiers d'exercices seront facturés.
- 1 chèque de caution de 25 euros est demandé pour les 6è, 4è et 3è (chèque qui ne sera pas encaissé et vous sera restitué lors du retour des manuels scolaires)

IV. FOURNITURES : voir la liste des fournitures à prévoir par niveau.

V. HORAIRES DES COURS

- Les cours du matin commencent à 8h32 (sonnerie à 8h30) et se terminent à 12h20.
- Les cours de l'après-midi reprennent à 13h45 et se terminent à 16h40.
- Le mercredi : cours de 8h30 à 12h20.

VI. ETUDE DU SOIR

Pour les élèves qui souhaitent faire leur travail au collège, une étude du soir fonctionnera le lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 18h15 à partir du jeudi 4 septembre 2025.

VII. ABSENCES

Toute absence doit être signalée à la vie scolaire (02 98 69 67 17) : avant 9h pour les cours du matin et avant 13h30 pour les cours de l'après-midi.

VIII. CARNET DE BORD

Le carnet de bord sera distribué à chaque élève à la rentrée. Il devra en prendre soin toute l'année. Il contient le calendrier annuel, le projet d'établissement, le règlement intérieur et les bulletins détachables (retard, absence, inaptitude à l'EPS) etc...

IX. LES ASSOCIATIONS DE PARENTS

Au collège Saint Joseph, les parents peuvent s'investir dans les associations suivantes :

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Cette association a pour objet d'entretenir et de gérer le collège en relation avec la direction. Ainsi, c'est l'OGEC qui vote le budget, fixe le montant des contributions, décide des travaux à effectuer, etc...
- L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre). L'objet de cette association est de rassembler les parents qui le désirent, d'informer et de représenter les parents d'élèves et de participer aux activités qui peuvent aider la communauté éducative. Une cotisation d'adhésion (facultative) vous est proposée (adresse mail : apel@stjo-plouescat.fr). Les documents d'adhésion vous seront remis à la rentrée 2025.

X. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Faire compléter le certificat médical EPS par le médecin de votre choix.

XI. A QUI S'ADRESSER ?

- Au professeur principal ou au professeur de la matière concernée (prendre RDV via Ecole Directe)
 - Pour le travail ou pour la discipline en classe
- Au secrétariat :
 - Renseignements administratifs et comptables
- A la vie scolaire :
 - La discipline en général
 - Autorisation d'absence ou de retard (prévue ou non prévue).
 - Dispense d'EPS
 - Self, étude du soir
- A la direction :
 - Questions d'ordre social ou financier (réductions, délais de paiement...)
 - Questions disciplinaires graves
 - Autres questions

XII. OUVERTURE DES BUREAUX

- L'accueil du secrétariat/comptabilité est assuré par Mme Chrystèle JEZEQUEL.
- Le secrétariat est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h30 et le mercredi de 8h à 11h30.

XIII. DOCUMENTS A REMETTRE A LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

- ☐ Annexe 4 : Certificat médical EPS (obligatoire)
- ☐ Annexe 5 : Inscription à l'étude du soir (selon le choix)
- ☐ Annexe 6 : Autorisations parentales de prise en charge médicale et de transport (obligatoire)
- ☐ Annexe 7 : Demande d'aide, de prélèvement (selon la situation)
- ☐ Annexe 8 pour les 6èmes : Catéchèse (selon le choix)
- ☐ Annexe 9 : Fiche synthèse des accords et autorisations + choix du tarif de contribution, signée par les représentants légaux et par l'élève.
- ☐ Annexe 10 : Fiche de renseignements (pour les nouveaux inscrits et seulement en cas de changement de situation pour les autres).
- ☐ Mandat SEPA (pour les nouveaux inscrits et seulement en cas de changement de situation pour les autres).
- ☐ 1 chèque de caution de 25 euros pour les manuels scolaires pour les 6è, 4è et 3è.
- ☐ Copie de la pièce d'identité de l'élève (pour les nouveaux inscrits ou en cas de mise à jour pour les autres)
- ☐ Copie de la page de vaccination du carnet de santé de l'élève.
- ☐ Attestation de droits à la sécurité sociale en cas d'hospitalisation ou de voyage scolaire.

BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS !